

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 Septembre 2019**

Préambule : M. PARIOST informe l'assemblée délibérante qu'une délibération a été rattachée à la séance du 01/07/2019 pour « ester en justice » pour les différents recours auprès du Tribunal Administratif.

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 01/07/2019

Secrétaire de séance élue : Mme Josiane SEIGNEUR

III SIGERLY :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Chasselay n'a fait aucune réalisation de réseau de chaleur et n'a pas non plus de projet d'en réaliser un.

Monsieur le Maire précise que Chasselay est la seule commune avec la Métropole de Lyon à avoir donné cette compétence au SIGERLY.

La Gestion des réseaux de chaleur étant très complexe, et, la Métropole de Lyon ayant repris cette compétence, il n'y a pas lieu de maintenir celle-ci au SIGERLY pour la Commune de Chasselay.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- ACCEPTE le retrait de la commune de Chasselay de la compétence « Chauffage urbain » du SIGERLY.

IV Finances : décision modificative n° 4 Remboursement trop perçu « taxe aménagement »

La Taxe d'Aménagement remplace depuis le 1er mars 2012 (art 28 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010) la Taxe Locale d'Equipement et d'anciennes taxes et participations qui étaient associées aux permis de construire et déclarations préalables.

Le régime de l'ancienne Taxe Locale d'Equipement, sensiblement différent la Taxe d'Aménagement, fait ressortir un trop perçu en 2015 et 2016 sur le compte de la commune de CHASSELAY auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Il convient de rembourser ce trop perçu, d'un montant de 3 784,00 €, par un mandatement sur le compte 10226 en dépenses d'investissement qui nécessite au préalable le virement de crédit suivant :

- - Article 2313 : « Construction » : - 3784,00 €
- - Article 10226 « Dotations, fonds divers et réserves » : + 3784, 00 €

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le virement de crédit ci-dessus afin de pouvoir effectuer le mandatement de la somme à rembourser.

V Rapports d'activités 2018 :

A. CCBPD

La CCBPD est née le 1^{er} janvier 2014, elle comprend aujourd'hui 32 communes et 36 villages. Elle compte 52 000 habitants. Elle s'étend sur une superficie de 23 614 hectares.

Alix, Ambérieux d'Azergues, Anse, Bagnols, Belmont d'Azergues, Le Breuil, Chamelet, Charnay, Chasselay, Châtillon d'Azergues, Chazay d'Azergues, Les Chères, Chessy les Mines, Civrieux d'Azergues, Frontenas, Lachassagne, Légny, Létra, Lozanne, Lucenay, Marcilly d'Azergues, Marcy sur Anse, Moiré, Morancé, Pommiers, Porte des Pierres Dorées, Saint Jean des Vignes, Saint Vérand, Sainte Paule, Ternand, Theizé, Val d'Oingt.

Le Conseil Communautaire est composé de 59 membres. Il est présidé par Monsieur Daniel Paccoud, assisté de 13 Vice-Présidents.

Le siège se situe au Domaine des Communes, 1277, route des crêtes, 69480 ANSE.

Il est rappelé que la CCBPD exerce de nombreuses compétences :

- **Compétences obligatoires**

- ❖ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- ❖ Actions de développement économique
- ❖ Aménagement, entretien et gestion des aires d' »accueil des gens de voyage et des terrains familiaux locatifs
- ❖ collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- ❖ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- **Compétences optionnelles :**

- ❖ Création, aménagement et entretien de la voirie
- ❖ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- ❖ Action sociale d'intérêt communautaire
- ❖ Création et gestion de maisons de service au public

- **Compétences facultatives**

- ❖ Protection et mise en valeur de l'environnement
- ❖ Plan de lutte contre le bruit
- ❖ Balisage des sentiers VTT
- ❖ Politique de rivières
- ❖ Politique du logement
- ❖ Transport pour personnes isolées

Compte Administratif 2018 :

Fonctionnement

Dépenses : 18 930 516,73 € Recettes : 26 207 038,46 €

Investissement :

Dépenses : 10 409 081,21 € Recettes : 5 804 608,05 €

Le rapport détaillé est à la disposition des élus en Mairie.

B. SIEVA :

Monsieur LASSAUSAIE rappelle que le territoire du SIEVA dessert 22 communes et comptabilise 42360 habitants au 1^{er} janvier 2019. L'exploitation se fait en régie. Le Syndicat a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

L'eau distribuée par le syndicat provient intégralement de la zone de captage de la nappe alluviale de la Saône et de Quincieux et Ambérieux gérée par le Syndicat Mixte de l'Eau Potable Saône Turdine, auquel le SIEVA adhère.

Nombre d'abonnement 18 746 soit pour Chasselay 1121 adhérents, + 2.44 %

Longueur des réseaux : 560 km soit une variation de - 0.16 %. Le réseau comporte aussi 11 réservoirs d'une capacité totale de 11 500 m³.

Fixation de tarifs en vigueur: maintien des tarifs 2017. Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2.46 €/m³

Redevance de pollution domestique : 0.29 €/m³

Qualité de l'eau : le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité

Renouvellement des réseaux : 4,686 Km pour l'année 2018

Evolution du rendement du réseau de distribution : 85,6 %

VI Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif année 2018 (RPQS)

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de la commune de CHASSELAY pour 2018.

VII Proposition de vendre le garage situé 48 le promenoir appartenant à la Commune :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le garage situé 48 rue du Promenoir à Chasselay, cadastré section C n° 772 de 80 m², est libre de locataire.

Aussi, il propose de vendre ce bien pour un montant de 50 000 € TTC à Monsieur CASASOLA.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** de vendre le bien décrit ci-dessus pour un montant de 50 000 € à Monsieur CASASOLA
- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces qui en découlent

VIII Comptes rendus des différentes commissions,

A. Commission bâtiment :

- La rénovation des façades de l'ancien bâtiment de l'école publique est terminée
- Pôle sportif : reprise des courts de tennis extérieur. La société Polytan interviendra dès mardi 10/09/2019 sur les 3 terrains.
- Restaurant municipal : pour la fuite au plafond dans les toilettes une déclaration a été faite auprès des assurances Commune/Opac du Rhône. Pour les fuites des chasses-d'eau, un audit a été demandé à l'entreprise WOLF.
- Café de la Mairie : les murs ont séché à 50 %. Il faut encore 20% supplémentaires, pour entreprendre les travaux de réfection.

B. Commission voirie/sécurité :

Elle se réunit le jeudi 12/09 prochain afin d'étudier la faisabilité de la mise en sécurité des piétons lors des travaux à venir courant le mois d'octobre rue du Grand Fossé et rue des Plantières.

C. Commission scolaire :

La rentrée scolaire dans les 2 écoles s'est bien déroulée. Pour l'école publique la fontaine, il est comptabilisé 180 enfants. Il a été demandé aux directrices l'état des élèves par section pour la fin du mois.

Mme OBERGER précise que dorénavant nous connaissons officiellement la fermeture ou l'ouverture d'une classe dès le mois de juin et non plus au mois de septembre. (Information de l'inspecteur d'Académie : M. Guy CHARLOT).

D. Commission commerce :

Le marché nocturne du 13/07 dernier a été apprécié par les commerçants par son fonctionnement et par la nouvelle disposition.

IX Questions diverses

- Fête de la Poire le dimanche 20 octobre prochain : Arrivés des Italiens de Rive d'Arcano – proposition de les recevoir autour d'un verre de l'amitié, le samedi 19/10 à 19 h 00 en Mairie.
- Gestes qui Sauvent : prévoir une date pour tout le conseil municipal.
- Assainissement : demande de subvention à l'agence de l'eau pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement entre la route de Quincieux et le chemin de Chalay a été acceptée pour un montant de 36 750,00 €. Suite à l'appel d'offre, c'est l'entreprise SADE qui a été retenue.
- Elections municipales les 15 et 22 mars 2020.
- Médiathèque : signature du contrat de réservation prévue le 20/09 prochain en Mairie
- Arrêté pour interdire d'alimenter les Pigeons.

X Réunions de commissions

- Commission sociale le mardi 24/09/2019 à 18 h 30 en Mairie
- Commission commerce le mercredi 09/10/2019 à 20 h 30 en Mairie

XI Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Le Lundi 04 Novembre 2019 à 20 h 30 en Mairie